

*Jeux olympiques*

Que cette Chambre étudie la possibilité d'établir, dans les plus brefs délais, un programme universel de revenu annuel garanti, sans aucune discrimination, ceci dans le but d'assurer la sécurité économique de tous les Canadiens.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

LES NOUVELLES MESURES FISCALES, LE MARASME ET LE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence. Vu la hausse dramatique du chômage et le principe inhérent à la déclaration du ministre des Finances (M. Turner), selon qui l'entreprise Syncrude a été exemptée des mesures du budget de 1974 parce qu'il serait injuste de modifier les règles du jeu au milieu de la partie, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Qu'on ordonne au ministre des Finances de comparaître sur-le-champ devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour expliquer les autres mesures qu'il projette pour restreindre sa capacité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et empêcher son application uniforme, et les effets que ces restrictions et la perte de revenu qui en résultera auront sur l'habileté du ministre à régler les problèmes économiques comme le taux de chômage terriblement élevé.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion proposée. En conformité de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Faute de consentement unanime, la motion ne peut être débattue maintenant.

\* \* \*

[Français]

**LES JEUX OLYMPIQUES**

ON SUGGÈRE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL COMBLE UNE PARTIE DU DÉFICIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Armand Caouette (Villeneuve):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion importante et extrêmement urgente.

Étant donné que les Jeux olympiques de 1976 seront tenus à Montréal, la métropole canadienne; étant donné que ces Jeux contribueront à mettre le Canada en entier, et non seulement le Québec, sur la carte du monde; étant

[M. Allard.]

donné aussi que ces Jeux se solderont probablement par un déficit de plusieurs centaines de millions de dollars, lequel déficit devrait être absorbé par tous les Canadiens, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Que cette Chambre étudie la possibilité pour le gouvernement canadien de faire en sorte que tous les déficits encourus par les Jeux olympiques de 1976 et justifiés dans les cadres d'une saine administration soient partagés par tous les Canadiens—étant donné le fait que le Canada tout entier profite de la publicité et du prestige international des Jeux olympiques.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR L'EMPLOI

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, découle des prévisions qu'il a faites dans son exposé budgétaire du 18 novembre dernier où il annonçait la création de 250,000 emplois et un taux de croissance de 4 p. 100 en 1975, en supposant que le climat économique, dans notre pays comme à l'étranger, ne subisse aucune détérioration imprévue. Fait-il encore les mêmes prévisions en tenant compte des mesures qu'il a prises dans son budget?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, à cause de la détérioration constante de l'économie américaine, nos prévisions relatives à la croissance s'assombrissent, comme je l'ai signalé à diverses assemblées publiques. Pour ce qui est de la croissance de l'emploi, malgré les chiffres troublants publiés aujourd'hui, le taux mensuel comparatif, soit celui de janvier 1975 par rapport à celui de janvier 1974, reste 2.5 p. 100 contre un chiffre négatif de -1.4 p. 100 aux États-Unis.